



Actions de sensibilisation collective à la prévention des risques professionnels

Programme de sensibilisation | Problématiques spécifiques

Travail sur Ecran - Télétravail & Sédentarité

Public

Toute personne d'une entreprise adhérente à l'APST37 utilisatrice d'un poste informatique.

Prestation incluse dans la cotisation annuelle

Lieu

Dans l'entreprise

Groupe

6 à 12 personnes

Durée

A déterminer selon la demande

Intervenants

Formateur Santé Travail

Objectifs

- Répondre à l'obligation des employeurs en matière d'information aux risques
- Comprendre l'intérêt de la prévention liée aux risques de TMS
- Repérer des situations à risque et proposer des améliorations de sa situation de travail
 - Prévenir les atteintes à la santé par la connaissance des éléments anatomiques mis en causes, et des facteurs de risques du travail sur écran
 - Apprendre à régler et aménager son poste de travail pour travailler dans de meilleures conditions

Outils pédagogiques

- Exposé théorique sur diaporama, exercices pratiques avec matériel de démonstration et exercices physiques
- Remise de documentation à chaque participant, reprenant les grandes étapes d'aménagement et d'installation

Modalités

Pour toute entreprise : sensibilisation des salariés
Pour les entreprises de plus de 50 salariés : possibilité de sensibilisation des relais /référénts santé Sécurité/CSSCT

Programme et contenu

1. La réglementation

2. Effets sur la santé

- Fatigue visuelle
- Atteintes liées aux TMS
- Le dos en question
- Lutte contre la sédentarité

3. Approche ergonomique

- Environnement de travail
- Installation au poste
- Matériel
- Organisation du travail
- Télétravail

Avant toute intervention, une rencontre est effectuée en entreprise afin d'analyser la demande et de déterminer la sensibilisation adaptée à la situation.

Pour plus d'informations contactez votre
Médecin du travail

Guichet unique : 02 47 37 66 76
www.apst37.fr

..... Ensemble pour la prévention